

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 18 Décembre 2012

Présents : D'ANTONIO Luciano, Bourgmestre-Président

COLLETTE Francis - DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DE ZUTTER Antonio - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - HUART Martine - ITALIANO Francesca - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - Grazia MALERBA - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - RIZZO Lino - SCINTA Giuseppe - Philippe SCUTNAIRE

Excusés : HUBERT Jean-François - MESSIN Mathieu - DIROSA Piétro

Absents : CHEVALIER Michaël (qui entre en séance à 18 H 35) - GODART Fanny

La séance publique est ouverte à 18 H 30

I. SEANCE PUBLIQUE

1) Communications de Monsieur le Bourgmestre

Entend les communications de Monsieur le Bourgmestre.

- Monsieur le Bourgmestre donne lecture du mail adressé par Monsieur Piétro DIROSA ce mardi 18 Décembre à l'attention de Monsieur le Secrétaire Communal : « Monsieur le Secrétaire, Je viens d'apprendre qu'il y a un conseil communal ce mardi 18 décembre 2012, auquel je n'ai pas été convoqué. Dès lors, ayant pris d'autres engagements professionnels, je vous prie de noter que je ne serai pas présent. Meilleures salutations. Pietro Dirosa. »

Monsieur le Bourgmestre prend acte de l'absence de Monsieur DIROSA et souligne le fait que l'Administration Communale conteste absolument ne pas avoir remis de convocation au domicile de Monsieur Piétro DIROSA, dans les formes légales.

Note que la délibération des points 3 et 19 comporte une erreur dans la liste des personnes

présentes. On l'aura compris, il s'il s'agit de l'ancienne composition du Collège et du Conseil ; cela sera évidemment corrigé.

- Monsieur le Bourgmestre donne lecture du courrier que Madame Francesca ITALIANO a adressé à Monsieur le Secrétaire Communal par recommandé le 7 Décembre dernier :

« Monsieur le Secrétaire Communal,

Objet : ma décision de siéger au Conseil communal comme indépendante.

Permettez-moi de vous demander de bien vouloir prendre acte de ma décision de siéger comme indépendante à partir du Conseil Communal du 18 Décembre 2012.

En effet, si je compte siéger comme indépendante, c'est parce que je tiens à respecter le choix des électeurs du scrutin communal du 14 Octobre 2012.

Je souhaite continuer à défendre mes convictions de Gauche afin de répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens.

J'avais rejoint la liste citoyenne C+ car il n'était question, à l'époque, ni de cartel ni de coalition, tout candidat de cette liste gardant sa propre identité politique et philosophique.

Dès lors, je me dissocie de toute polémique et de tout recours introduit à charge de la majorité socialiste, car j'entends positiver et travailler pour le bien de ma Commune pour laquelle je me suis déjà engagée en 2000.

Je vous remercie déjà de l'attention que vous voudrez bien réserver à la présente et vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, en mes sentiments les meilleurs. Francesca Italiano ».

- Monsieur le Bourgmestre informe de la déclaration de regroupement au CDH de Mesdames MM. DOMINGUEZ, M. DEKOSTER et de Messieurs L. RIZZO et M. CHEVALIER. Monsieur P. DIROSA ne peut y être actuellement associé parce qu'il n'a pas encore prêté serment. Madame C. DASCOTTE signale son apparentement au groupe ECOLO. Le Conseil Communal fera une délibération de ces deux déclarations.
- Le point supplémentaire de Monsieur P. PIERART est inscrit à l'ordre du jour en fin de séance publique. Ses questions orales N° 3 et N° 4 seront traitées en séance publique et les questions N° 2 et N° 5 seront traitées au huis clos. Monsieur le Bourgmestre note que la question orale de Monsieur JF. HUBERT ne sera pas traitée, en l'absence de l'intéressé.

2) Prestation de serment d'un Conseiller Communal

Comme évoqué plus haut dans les communications, n'entend pas la prestation de serment de Monsieur P. DIROSA.

3) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 27 Novembre 2012

Par 17 voix pour (COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - ITALIANO Francesca - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc

- LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 5 abstentions (DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - PIERART Patrick - RIZZO Lino) approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 27 Novembre 2012.

4) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 03 Décembre 2012

Par 18 voix pour (COLLETTE Francis – D’ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - ITALIANO Francesca - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 4 abstentions (DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - RIZZO Lino) approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 03 Décembre 2012.

5) Fabrique d’église Notre-Dame de Wasmes – Modification budgétaire n°1/2012 – Avis

Décide à l’unanimité d’émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°1/2012 de la Fabrique d’église Notre-Dame de Wasmes car celle-ci laisse inchangée l’intervention communale pour l’exercice 2012 (39.414,48€) et respecte la balise financière globale.

	Recettes	Dépenses	Solde
D’après budget initial	42.037,48	42.037,48	0,00
Augmentation de crédits	0,00	0,00	0,00
Diminution de crédits	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	42.037,48	42.037,48	0,00

6) Maison de la Laïcité – Budget 2013 – Information

Prend connaissance du budget 2013 de la Maison de la Laïcité selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Interv. communale
Maison de la Laïcité	48.916,00€	48.916,00€	11.953,00€

7) Fabrique d’église Notre-Dame Auxiliatrice – Budget 2013 – Avis

Décide à l’unanimité d’émettre un avis favorable sur le budget 2013 de la Fabrique d’église Notre-Dame Auxiliatrice en équilibre à 35.528,20€ avec intervention communale de 31.359,26€.

	Recettes	Dépenses	Interv. communale
Notre-Dame Auxiliatrice	35.528,20€	35.528,20€	31.359,26€

8) Fabrique d'église Notre-Dame de Wasmes – Budget 2013 – Avis

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le budget 2013 de la Fabrique d'église Notre-Dame de Wasmes en équilibre à 42.394,95€ avec intervention communale de 33.653,77€.

	Recettes	Dépenses	Interv. communale
Notre-Dame de Wasmes	42.394,95€	42.394,95€	33.653,77€

9) Fabrique d'église Saint-Michel – Budget 2013 – Avis

Monsieur M. CHEVALIER entre en séance.

Par 19 voix pour (M. CHEVALIER - COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - ITALIANO Francesca - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 4 voix contre (DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - RIZZO Lino) décide d'émettre un avis défavorable sur le budget 2013 de la Fabrique d'église Saint-Michel en équilibre à 88.027,69€ avec intervention communale de 82.200,57€.

	Recettes	Dépenses	Interv. communale
Saint-Michel	88.027,69€	88.027,69€	82.200,57€

10) Temple protestant de Petit Wasmes – Budget 2013 – Avis

Par 19 voix pour (M. CHEVALIER - COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - ITALIANO Francesca - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 4 voix contre (DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - RIZZO Lino) décide d'émettre un avis défavorable sur le budget 2013 du Temple protestant de Petit Wasmes en équilibre à 30.707,24€ avec intervention communale de 27.707,24€.

	Recettes	Dépenses	Interv. communale
Temple de Petit Wasmes	30.707,24€	30.707,24€	27.707,24€

11) Temple protestant de Pâturages – Budget 2013 – Avis

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le budget 2013 du Temple protestant de Pâturages en équilibre à 15.444,00€ avec intervention communale de 12.444,00€.

	Recettes	Dépenses	Interv. communale
Temple de Pâturages	15.444,00€	15.444,00€	12.444,00€

12) Temple protestant de Grand Wasmes – Budget 2013 – Avis

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le budget 2013 du Temple protestant de Grand Wasmes en équilibre à 9.419,75€ avec intervention communale de 7.510,18€.

	Recettes	Dépenses	Interv. communale
Temple de Grand Wasmes	9.419,75€	9.419,75€	7.510,18€

13) Approbation du budget 2013 de la Régie Communale Ordinaire – ADL

Madame F. ITALIANO quitte la séance à 18 H 46 et ne rentre pas en séance.

Par 18 voix pour (M. CHEVALIER - COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 4 abstentions (DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - RIZZO Lino) décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le budget 2013 de la régie communale ordinaire ADL selon les prévisions de recettes et de dépenses reprises ci-dessous :

I. DEPENSES		
Dépenses	2012	2013

<u>Personnel</u>		
Frais de personnel affecté à l'ADL	83.000,00 €	112.660,08 €
Sous-total	83.000,00 €	112.660,08 €
<u>Fonctionnement</u>		
Frais de déplacement	550,00 €	500,00 €
Formations/séminaires	200,00 €	200,00 €
Représentation/réception	200,00 €	200,00 €
Frais administratifs et publications	500,00 €	400,00 €
Sous-total	1.450,00 €	1.300,00 €
<u>Dépenses liées aux actions</u>		
axe 1 : développement et animation du tissu commercial local	1.000,00 €	1.000,00 €
axe 2 : Stimulation de l'esprit d'entreprise et soutien à la création d'entreprise	2.500,00 €	2.500,00 €
axe 3 : Insertion socio-professionnelle du public fragilisé	5.000,00 €	5.000,00 €
axe 4 : Amélioration de l'image de marque et de l'attractivité	1.000,00 €	1.000,00 €
axe 5 : Sensibilisation au développement durable	1.000,00 €	1.000,00 €
Sous-total	10.500,00 €	10.500,00 €
TOTAL DEPENSES	94.950,00 €	124.460,08 €
<u>II. Recettes</u>		
Recettes	2012	2013

Subvention de la Région Wallonne	68.200,00	67.312,70
Participation de l'AC de Colfontaine	26.750,00	57.147,38
% participation AC/RW	39%	45%
TOTAL RECETTES	94.950,00	124.460,08
	€	

14) CAS – Modification budgétaire n°2/2012 – Services ordinaire et extraordinaire –
Approbation

Décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : D'approuver le service ordinaire de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2012 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après précédente modification :	8.427.567,70	8.427.567,70	0,00
Augmentation de crédits	185.671,00	251.142,00	-65.471,00
Diminution de crédits	-45.000,00	-110.471,00	65.471,00
Nouveau résultat :	8.568.238,70	8.568.238,70	0,00

ARTICLE 2 : D'approuver le service extraordinaire de la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2012 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après précédente modification :	1.066.461,69	1.064.727,00	1.734,69
Augmentation de crédits	10.307,00	0,00	10.307,00
Diminution de crédits	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat :	1.076.768,69	1.064.727,00	12.041,69

15) CAS – Budget 2013 – Approbation

Décide :

ARTICLE 1 :

Par 17 voix pour (M. CHEVALIER - COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERROT Nancy -

SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 5 voix contre (DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - PIERART Patrick - RIZZO Lino) approuve le service ordinaire du budget 2013 du CAS de Colfontaine avec une intervention communale de 2.471.752,00€ selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Interv. communale
	8.518.048,26€	8.518.048,26€	2.471.752,00€

ARTICLE 2 : A l'unanimité, approuve le service extraordinaire du budget 2013 du CAS de Colfontaine selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Solde
	1.101.411,69€	1.089.370,00€	12.041,36€

16) Budget communal 2013 – Adoption

Prend connaissance du texte-rapport prévu par l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, dont une copie sera annexée à la présente délibération ;

Décide :

ARTICLE 1 : Par 17 voix pour (COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 5 abstentions (M. CHEVALIER - DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - RIZZO Lino) adopte le service ordinaire du budget 2013 selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Solde
Exercice propre	23.438.229,18	23.249.206,05	189.023,13
Exercices antérieurs	2.860.704,15	642.729,26	2.217.974,89
Prélèvement	/	/	/
Résultat global	26.298.933,33	23.891.935,31	2.406.998,02

ARTICLE 2 : Par 17 voix pour (COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 5 abstentions (M. CHEVALIER - DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - RIZZO Lino) adopte le service extraordinaire du budget 2013 selon les chiffres ci-dessous :

	Recettes	Dépenses	Solde
Exercice propre	1.565.000,00	1.565.000,00	0,00
Exercices antérieurs	4.265.380,93	1.084.000,00	3.181.380,93
Prélevement	10.000,00	/	10.000,00
Résultat global	5.840.380,93	2.649.000,00	3.191.380,93

ARTICLE 3 : Par 16 voix pour (COLLETTE Francis – D’ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 6 abstentions (M. CHEVALIER - DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - PIERART Patrick - RIZZO Lino) décide de doter la Zone de Police Borraine d’une intervention de 2.573.356,80€ pour l’exercice 2013 ;

ARTICLE 4 : Une publication de la présente décision et prescrite par les lois des 11/04/1994 et 12/11/1997 sera affichée dès demain et pour un délai de 10 jours, se terminant le 7 janvier 2013, aux principales portes de la Commune ;

17) Chauffage maison de l’Eveil – Dépassement de plus de 10 % de l’estimation initiale

A l’unanimité, prend connaissance du montant inférieur de plus de 10% de l’estimation approuvée le 30 octobre 2012.

18) Convention de centrale de marchés

A l’unanimité, décide d’approuver la convention de centrale de marchés entre d’une part la Province du Hainaut et notre administration à titre gratuit et pour une durée indéterminée. Elle est résiliable ad nutum par chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois notifié par lettre recommandée.

19) Entretien de voiries 2011-2012 - Droit de tirage – Avenant 6

A l’unanimité, décide :

ARTICLE 1er. D’approuver l’avenant 6 du marché “Entretien de voiries 2011-2012 - Droit de tirage” pour le montant total en plus de 20.472,80 € hors TVA ou 24.772,09 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. D’approuver la prolongation du délai de 8 jours ouvrables.

ARTICLE 3. De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l’autorité de tutelle.

ARTICLE 4. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 42110/731-60 (n° de projet 20110004).

20) Expropriation pour cause d'utilité publique lieu-dit « Maison Van Gogh » - Nouveau dossier – Approbation définitive

Par 17 voix pour (COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 5 abstentions (M. CHEVALIER - DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - RIZZO Lino) décide :

ARTICLE 1 : d'adopter définitivement le plan et le tableau d'emprise tels que annexés à la délibération.

ARTICLE 2 : de solliciter l'autorisation par le Gouvernement wallon d'exproprier pour cause d'utilité publique, les biens sis à Colfontaine, cadastrés ou l'ayant été 1° division section A n°370/02 D et 372 X, pour une contenance totale de 330 ca appartenant à Monsieur Quenon et Madame Trivière tels que ces biens sont repris au tableau d'emprise.

ARTICLE 3 : de solliciter l'extrême urgence de cette expropriation.

21) Vente d'un terrain – Lotissement rue de la Perche Lot 22/22+ garage 1

Par 17 voix pour (COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 5 voix contre (M. CHEVALIER - DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - RIZZO Lino) décide :

ARTICLE 1 : d'annuler la décision du Conseil Communal du 23 octobre 2012.

ARTICLE 2: de vendre le lot n° 22/22 d'une contenance après mesurage de 98 ca, avec 1.475/10.000èmes des parties communes + le garage 1 d'une contenance de 25 ca, avec 280/10.000èmes des parties communes, anciennement cadastré 3° division section B n° 425 r2 et 425 p2 à M. Mathieu et Mme Mozzato, domiciliés voie des Sars 34 à 7370 Dour

ARTICLE 3 : que la présente vente est consentie au montant pour l'ensemble de 1100,00 € (mille cent euros) conformément au tableau de répartition des valeurs des terrains annexés à l'acte de renonciation au droit d'accession.

ARTICLE 4 : de charger le Notaire Malengreaux de la passation de l'acte relatif à cette vente

22) Renouvellement de la C.C.A.T.M.

Décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : de renouveler la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.

ARTICLE 2 : de charger le Collège Communal de procéder à un appel public aux candidats.

23) Point supplémentaire déposé par Monsieur P. PIERART

Madame S. MURATORE quitte la séance de 19 H 53 à 19 H 55.

A l'unanimité, décide d'adopter l'article 1 : « Article 1 : d'introduire une réclamation auprès des liquidateurs du holding communal. ».

A l'unanimité, supprimer les articles 2 et 3 et les remplacer comme suit : « A l'unanimité décide de consulter l'Union des Villes et Communes de Wallonie concernant la faisabilité d'une action judiciaire commune entre les différents pouvoirs locaux ».

24) Questions orales

- Entend la question orale de Monsieur P. PIERART qui dit avoir été sollicité par une de nos concitoyennes à propos de l'état du mur du cimetière de Pâturages (mur de gauche en regardant le cimetière de la rue) ; que ce dernier est carrément tombé. Cela déforce considérablement les tombes qui y étaient adossées. Cette situation provoque d'importants dégâts même aux tombes récentes et/ou bien entretenues.

Monsieur le Bourgmestre répond que nous sommes parfaitement au courant de la situation et que la chute du mur n'a aucune incidence sur les sépultures qui se trouvent en contrebas. Le mur sera reconstruit par le personnel communal quand les conditions climatiques seront favorables.

Entend la question orale de Monsieur P. PIERART suivante :

« Comme le groupe socialiste a accès et utilise les infrastructures communales pour ses réunions depuis de nombreuses années, je souhaite que mon groupe politique (comme les autres, j'imagine) puisse également se réunir à l'administration communale de la Place de Wasmes.

Il s'agit là d'une simple équité démocratique.

Dans l'affirmative, ne serait-il pas utile de prévoir une procédure de demande (et/ou de réservation) de manière à éviter tout problème.

Sauf circonstance exceptionnelle, nous souhaitons pouvoir nous réunir le mardi qui précède la réunion officielle de notre Conseil Communal. »

Monsieur le Bourgmestre répond que le groupe socialiste ne tient pas de réunion à la Maison Communale. Lorsqu'il se réunit il le fait dans les Maisons du peuple. Par contre, il est vrai que certains conseillers viennent saluer à l'étage avant le début de la réunion du conseil et d'ailleurs chacun d'entre vous peut le faire.

Il est donc hors de question de tenir des réunions de partis dans un bâtiment communal quel qu'il soit et quel que soit le groupe politique.

Monsieur P. PIERART croit que l'on en reparlera.

II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 20 H 10

La séance est clôturée à 20 H 55

Le Secrétaire,

JP. CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO